

Soyez les Bienvenus !

Une nouvelle saison commence, Sandrine & Joël ont le plaisir de vous accueillir sur le Camping Domaine de La Palme. Nous vous souhaitons un agréable séjour, des vacances reposante et/ou sportive dans un cadre familial et convivial !

Consignes – Réglementation – Sécurité

En cas d'urgence merci de composer le 18 ou le 112 pour joindre les pompiers.

Si vous n'avez pas de moyen de communication en cas d'urgence merci de venir à la réception. En dehors des horaires d'ouverture, merci de sonner à l'interphone situé à côté du portillon.

En cas d'inondation, évacuer le camping en vous rendant au point de rassemblement devant la réception.

Horaires réception

D'avril à novembre: Matin de 9h00 à 12h00 et l'après-midi de 15h00 à 18h00.
(Fermé le dimanche après-midi)

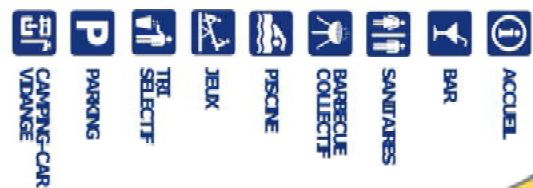
Juillet-Août : Matin de 8h à 12h et l'après-midi de 14h00 à 19h30

Pour les commandes de pain, viennoiseries et petit-déjeuner s'adresser à la réception

Camping Domaine de La Palme

79 ch. du stade - 11480 La Palme Tel : +33 (0)4 68 48 50 40 / Mob : +33 (0)6 51 49 19 02

info@camping-la-palme.com / www.camping-la-palme.com



POINT DE
RASSEMBLEMENT



SENS
D'EVACUATION
TELEPHONE
DE SECOURS



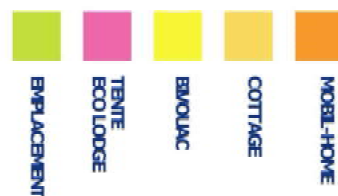
SENS DE
CIRCULATION
EXTINCTEUR
COUPURE GAZ



BORNE
ELECTRIQUE
CHEMIN
PIETON



RPA



A votre disposition à la réception:

- Toujours un sourire de bienvenue!
- **NOUVEAUTE 2018** : Bar paillote à côté de la réception. Venez-vous rafraichir avec une boisson fraîche, une glace ou un café, thé ... Nous vous proposons également un choix de vin de notre région pour des moments conviviaux entre amis ou en famille.
- Disponible en prêt : l'aspirateur pour nettoyer votre hébergement /livres & jeux de société.
- Dépôt de pain & viennoiserie et petit déjeuner (sur commande la veille).
- Location : de kit Tennis/ de vélos (sur réservation uniquement) / de réfrigérateur / de kit bébé/ d'adaptateur et rallonge électrique.

A votre disposition autour de la réception:

- Terrasse autour de la réception – 9h à 23h
- **NOUVEAUTE 2018** : Wifi gratuit sur tout le camping. Demandé le mot de passe à la réception.
- Piscine chauffée **non surveillée** ouverte de 10h00 à 19h00 avec pataugeoire pour les enfants, espace banc hydro massant.
- Une aire de jeux pour enfants avec trampoline - 9 h-21 h pour les enfants de 2 à 12 ans, uniquement sous la surveillance d'adultes

Mise à jour régulièrement sur le tableau de réception:

- Prévisions vent / météo, les spots de kite/windsurf, des marchés et des soirées repas avec animation (les jeudis soirs de mi-Juillet à mi-Août, réservez votre place!)

A votre disposition dans et autour du bloc sanitaire:

- Lave-linge, la lessive liquide comprise (5€/cycle). Le monnayeur fonctionne avec des pièces de 2€,1€, 0.50€, 0.20€ ou 0.10€)
- Point d'eau (non potable) pour rincer le kite ou la planche à voile (extérieur du bâtiment sanitaire côté droit). Lavage de véhicule strictement interdit.
- Point d'eau (potable) pour remplir les réservoirs des camping-cars
- NOUVEAUTE 2018** : Air de service camping-car et air de rinçage équipement nautique
- Barbecue collectif, SVP, nettoyer la grille après l'utilisation et mettre les résidus de charbon/cendres, une fois refroidis, dans le container prévu à cet effet.

A votre disposition autour du camping :

Terrains de tennis, boulodrome, skate parc...

Faire / à ne pas faire

- Respectez vos voisins et être aussi silencieux que possible en tout temps. Le silence doit être total entre 23 h-8 h.
- Les barbecues à charbon de bois (ou tout feu ouvert!) sont interdits dans l'enceinte du camping. A l'exception de l'aire de barbecue collectif. Vous pouvez utiliser des barbecues électriques ou gaz en prenant toutes les précautions de sécurité nécessaire.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur de votre hébergement.
- Le point de collecte des poubelles et recyclage se trouve à l'extérieur du camping: Tourner à droite à la sortie du portail et vous trouverez les bacs à 10m derrière le transformateur électrique.
- Short de bain interdit à la piscine.
- Svp, gardez votre chien en laisse en tout temps et ramasser ses excréments, nous vous demandons de ne pas les jeter dans les poubelles à l'intérieur du camping mais de les mettre directement dans les containers à extérieur du camping, en sortant à droite.
- N'oubliez pas: le portail se ferme automatiquement à 22h30 et s'ouvre à nouveau à 7h15 du matin, merci de laisser votre véhicule stationné à l'extérieur, côté camping uniquement, si vous voulez quitter le camping après 22 h30 heures ou avant 7 h15 heures. Si vous revenez au camping après 22 h30 heures, gardez votre véhicule à l'extérieur, côté camping uniquement.
- Le lendemain de l'arrivée, l'inventaire rempli doit être retourné à la réception avant 12h00, et ne pas oublier de prendre un rdv pour l'état de lieu de départ.
- S'il vous plaît, quitter votre logement / emplacement avant 10h le jour du départ, et laissez le réfrigérateur nettoyé allumé en position 1.
- N'hésitez pas à venir à la réception avec toutes les questions que vous pourriez avoir, mais surtout ...



Bon séjour!

1. Conditions d'admission et de séjour

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut y élire domicile.

2. Formalités de police

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci. En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :

1° Le nom et les prénoms ; 2° La date et le lieu de naissance ; 3° La nationalité ; 4° Le domicile habituel. Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

3. Installation

L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

4. Bureau d'accueil

Les horaires d'ouverture du bureau d'accueil varient selon la saison et sont affichés à l'entrée. On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

5. Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande. Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d'emplacements tourisme ou loisirs sont affichés. Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l'accueil.

6. Modalités de départ

Les clients sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès leur arrivée ou au plus tard le lendemain. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leur séjour.

7. Bruit et silence

Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables. Le silence doit être total entre 23h et 8h.

8. Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

Le client peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Les prestations et installations des terrains de camping sont accessibles aux visiteurs. Toutefois, l'utilisation de ces équipements payant selon un tarif qui doit faire l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

9. Animaux : Les animaux domestiques sont autorisés sur les emplacements avec au maximum 2 animaux par emplacement. A l'exception des chiens de 1ère et 2ème catégorie qui sont interdits. Pour des raisons d'hygiène, les animaux devront être sortis en dehors du camping pour leurs besoins naturels. Ils doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du camping et ne doivent jamais être laissés dans le camping, même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Ils doivent être tatoués et vaccinés, une copie du livret de vaccination devra être laissée à l'accueil du camping. Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte de la piscine.

10. Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée.

La circulation est autorisée de 07h15 à 22h30. La direction s'autorise la modification de ces horaires.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les hébergements sauf si une place de stationnement a été prévue à cet effet. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

11 : Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

L'étendage du linge ne devra jamais être fait à partir des arbres. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux. Les caravanes et camping-car pourvu d'installation électrique aux normes de sécurité pourront être branchés en 220V/6A selon les conditions de tarifs affichés. Le lavage de votre véhicule est strictement interdit dans l'enceinte du camping.

11. Sécurité

a) Incendie. EN CAS D'INCENDIE AVISER IMMEDIATEMENT LE BUREAU D'ACCEUIL.

Les feux ouverts au sol sont rigoureusement interdits, les barbecues à charbon de bois sont également interdits, à l'exception de l'aire de barbecue collectif. Les barbecues électriques ou à gaz sont autorisés sur les emplacements sous la surveillance et la responsabilité de chaque propriétaire. Ils seront interdits en cas de forts vents sur information de l'exploitant. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs ainsi que les tuyaux d'arrosages sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil. Des cendriers sont à disposition à l'extérieur pour éteindre les mégots, merci de ne pas les jeter au sol et de respecter la propreté de votre lieu de vacances.

b) Vol. Chaque campeur garde la responsabilité de ces propres biens. La direction n'est pas responsable des vols commis à l'intérieur du camping. Signalé sans tarder à l'exploitant, la présence de toutes personnes suspectes sur le terrain

c) Inondation : En cas de fortes pluies, le camping est inondable est chaque campeur devra suivre les consignes de sécurité et d'évacuation des personnes.

12. Jeux et piscine : voir règlements sur panneaux d'affichage. Short de bain interdit à la piscine.

L'utilisation de l'air de jeux et de la piscine est sous la seule surveillance et responsabilité des parents. La direction décline toutes responsabilités en cas d'accident pouvant survenir aux enfants. Aucun jeu violent ou gênant ne doit être organisé à proximité des installations ou hébergements.

13. Garage mort : Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation peut être payante.

14. Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat sans aucun remboursement. En cas de nécessité, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.